

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 9 (1979)
Heft: 1: x

Rubrik: Votre argent : questions-réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2 versements les mois suivants. Le vendeur lui dit que si son mari, le soir n'est pas d'accord, elle pourra, par lettre, annuler ce contrat. Vrai ou faux?

Exemple n° 2. M. Charles a acheté un aspirateur à Fr. 295.—. Il verse un acompte de 100 Fr.— et paiera le reste en 3 fois, soit 3 fois Fr. 65.—. Peut-il résilier son contrat?

Exemple n° 3. M. Jules s'achète un vélo-moteur à Fr. 1800.—, payable en 6 versements (dont un à la commande). Mme Jules trouve son mari trop âgé et a peur des accidents. M. Jules peut-il annuler son contrat?

Exemple n° 7. Mme Renée a des revenus très modestes. Elle achète un mixer à Fr. 195.—, payable en... 10 versements. Mais finalement elle trouve que c'est encore trop pour elle... Peut-elle, comme le lui dit sa voisine, «rompre ce contrat à tempérament»?

Les bonnes réponses...

Exemple n° 1. Le vendeur est un menteur. Une somme, quelle qu'elle soit, payable en trois fois, correspond toujours à une vente au comptant. Mme Sylvie doit payer et subir la colère de son mari (enfin peut-être)!

Exemple n° 2. M. Charles a de la chance. Il a cinq jours pour résilier ce contrat. Il signera moins vite la prochaine fois. Attention aussi aux vendeurs malhonnêtes qui **antidatent** les contrats pour diminuer le temps des cinq jours...

Exemple n° 3. Non seulement M. Jules peut résilier son contrat... mais encore celui-ci n'est tout bonnement pas valable. Pour une somme supérieure à Fr. 1000.—, payable à tempérament, il faut la signature du conjoint. Et Mme Jules n'accompagnait pas son mari lors de l'achat...

Exemple n° 4. Hélas, Mme Renée est mal conseillée. Le mixer coûte moins de Fr. 200.—. Quel que soit le nombre de versements, il s'agit donc d'une vente au comptant. Elle doit payer. Mais peut-être la FRC ou l'assistante sociale pourrait-elle l'aider, si vraiment elle peut prouver qu'elle n'a que le minimum vital. Mais ce n'est souvent pas le cas... malheureusement.

Prochain article:
«**Gentilles dupes en car**».

Adresse: FRC, SOS consommateurs, rédaction d'«**Aînés**», c.p. 2633, 1002 Lausanne.



Cette rubrique est tenue pour «**Aînés**» par des spécialistes financiers qui répondent aux questions de nos lecteurs, à condition que celles-ci ne soient pas trop personnelles. Nous prions les lecteurs d'adresser leurs questions à «**Aînés**» rubrique financière, case postale 2633, 1002 Lausanne.

Un hobby passionnant: la numismatique

A. D., Delémont: Prenant sous peu ma retraite et cherchant un hobby, j'aime-rais savoir comment m'y prendre pour devenir numismate (amateur, bien sûr!).

Réponse

Voici l'avis de M. O. Paul Wenger, numismate au Crédit Suisse à Berne: Aucun autre domaine ne révèle l'histoire de l'Antiquité, du Moyen Age et des Temps modernes d'une manière plus instructive que la numismatique. Quiconque veut collectionner sérieusement des monnaies se doit d'étudier l'histoire. Politique et économie, religion et art, grandeur et décadence de maisons princières, pouvoir légitime et illégitime, tout cela se retrouve sur les monnaies. Les collectionneurs, c'est donc un moyen idéal d'élargir son horizon intellectuel. Mais c'est là aussi une activité qui forme le caractère et qui rend heureux.

Pour commencer

Le futur collectionneur qui s'intéresse pour la première fois aux monnaies et à l'histoire de l'argent commencera par acquérir des monnaies modernes. Un très grand choix est offert et il n'est pas conseillé, au début, de se limiter à un domaine particulier. Avec le temps, la préférence ira à une époque ou à un pays déterminé. Il collectionnera alors les monnaies d'une ville, d'un canton, d'une seigneurie ou d'un comté, d'une principauté, d'un duché, d'un royaume ou d'un empire. Certains se concentrent sur les monnaies d'un souverain particulier, d'autres seulement sur les pièces d'or ou les thalers. On peut aussi se spécialiser dans les monnaies ayant pour thème l'exploitation minière, l'occupation d'une région, des campagnes militaires ou des motifs. Les animaux et les végétaux comptent parmi les plus

populaires, car on en trouve un grand nombre dès l'Antiquité.

Comment collectionner

Le numismate a tout d'abord besoin d'une bonne loupe et, pour les monnaies antiques, d'une petite balance à main pouvant peser au dixième de gramme. Les livres apportent l'aide la plus précieuse. On commencera si possible par acquérir un ouvrage donnant une bonne vue générale de l'histoire universelle. Selon l'orientation donnée à la collection, on se procurera ensuite la littérature spécialisée nécessaire par emprunt aux bibliothèques des sociétés de numismatique ou, le cas échéant, aux bibliothèques universitaires. Les catalogues des ventes publiques et des maisons s'occupant d'achat et de vente de monnaies fourniront des idées pour l'ordonnance et la planification d'une collection.

Où mettre les pièces ?

Il convient de ménager dès le début une bonne place à ses trésors. Pour commencer, on peut conserver ses pièces dans de petites pochettes en papier. Lorsque la collection se développe, on a avantage à acheter un petit médaillier. Les albums et étuis en plastique se prêtent mal à la conservation de monnaies.

Le collectionneur ne doit acheter que des monnaies parfaitement conservées. Il peut faire une exception à cette règle s'il s'agit de raretés ou de pièces présentant un intérêt documentaire. Les pièces usées ne sont pas dignes de figurer dans une collection.

Enfin, il faut faire attention: des faux et des imitations de plus en plus nombreux non seulement de monnaies antiques, mais aussi de pièces du Moyen Age et des Temps modernes se trouvent sur le marché, le «monétarium» des banques étant le meilleur endroit où s'approvisionner.